



## **SYNDICAT CGT NICE MÉTROPOLE CÔTE D'AZUR**

33, Avenue Jean Médecin 06000 Nice - Tel : 04.97.13.24.11  
L'Arénas - Immeuble le Phare - 405, promenade des Anglais 06202 - Nice Cedex 3 Tel : 04.89.98.14.51 ou 52

Mail : [syndicat.cgt@ville-nice.fr](mailto:syndicat.cgt@ville-nice.fr) Site internet : [cgtnmca.fr](http://cgtnmca.fr) Page facebook : [@cgtnmca](https://www.facebook.com/cgtnmca)

Nice, le 14 juin 2024

**Objet : Mise en application des mesures de prévention des risques liés au travail par fortes chaleurs et canicule à la Direction Déléguée à la Voirie et aux Réseaux**

Madame la Vice-présidente des FSSSCT de la ville de Nice et de la Métropole Nice Côte d'Azur,

Le 12 juin, nous vous avons adressé un courrier vous informant que les mesures de prévention des risques liés au travail par fortes chaleurs et canicule n'étaient pas appliquées à la Direction des Espaces verts.

Il est bien précisé dans ce document que le déclenchement des mesures se fera sur la période du 1<sup>er</sup> juin au 15 septembre, période de veille saisonnière.

Aujourd'hui, nous avons été contactés par plusieurs agents de la Direction Déléguée à la Voirie et aux Réseaux. Ces derniers nous signalent également que leur direction n'applique pas ces mesures.

Aussi, nous réitérons notre demande de faire immédiatement respecter les mesures liées au travail par fortes chaleurs et canicule, dans l'ensemble des Directions concernées.

Veillez agréer, Madame la Vice-présidente, l'expression de nos salutations respectueuses.

PO/ Le Syndicat CGT NMCA  
La Secrétaire Générale Adjointe

Sandy VOREDINI